

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2013088CS0104**

**Comité Syndical du 29 mars 2013**

**Date de convocation : 20 mars 2013**

**Date d'affichage : 29 mars 2013**

**OBJET : Compte de gestion 2012 : budget principal.**

L'an deux mille treize, le vingt-neuf du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire de séance : Sylviane BUTON (*Monsieur Jean-François HARDY, Secrétaire du SDEG 16, étant absent*).

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	67
Nombre de procurations au moment du vote :.....	5

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Roulet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Propose à Madame Sophie DARTAI, Adjointe au Payeur Départemental, trésorier du SDEG 16, de présenter le compte de gestion 2012 du budget principal.**

**Madame DARTAI accepte et présente le compte de gestion 2012 du budget principal :**

- La balance générale du compte de gestion 2012 du budget principal s'établit, comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	49 472 180,69	15 347 218,01	64 819 398,70
Titres de recettes émis (b)	32 371 002,95	17 794 997,59	50 166 000,54
Réductions de titres (c)	19 294,78	5 407 171,41	5 246 436,19
Recettes nettes (d = b - c)	32 351 708,17	12 387 856,18	44 739 564,35
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	49 472 180,69	14 119 067,74	63 591 248,43
Mandats émis (f)	22 048 512,76	6 958 366,32	29 006 879,08
Annulations de mandats (g)	0,00	592 520,97	592 520,97
Dépenses nettes (h = f - g)	22 048 512,76	6 365 845,35	28 414 358,11
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent (d - h)	10 303 195,41	6 022 010,83	16 325 206,24
Déficit (h - d)			

- Le résultat de clôture de l'exercice 2012 du budget principal s'établit à 16 325 206,24 €.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**72 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- Adopte le compte de gestion 2012 du budget principal.

- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion 2012 du budget principal.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*